

 **PROJET BFA 1095**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

|  |
| --- |
| **DOSSIER** **D’APPEL D’OFFRES POUR L’ACQUISITION DE deux mille (2 000) KITS DIGNITES ET SIX CENT (600) kits cuisines pour le compte du projet BFA 1095 DE WELTHUNGERHILFE**  |

**Octobre 2021**

**PIÈCE 1****: AVIS D’APPEL D’OFFRES**

**Avis d’Appel d’offres Nº 002/2021/BFA 1095**

**Objet** : **APPEL D'OFFRES POUR** **L’ACQUISITION DE SIX CENT (600) KITS CUISINES ET DEUX MILLE (2000) KITS DE DIGNITES POUR LE COMPTE DE WELTHUNGERHILFE BFA 1095**

La Deutsche Welthungerhilfe a bénéficié du ministère fédéral des affaires étrangères allemandes () un financement pour la mise en œuvre du projet d’assistance aux populations vulnérables affectées par la crise humanitaire au Sahel dans la Province du Bam, notamment dans les communes de Kongoussi, Tikaré, Sabcé, Rouko et Guibaré. Le projet œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire à travers les transferts monétaires inconditionnels, le WASH à travers la réalisation des infrastructures d’eau, d’hygiène et d’assainissement, la nutrition à travers le dépistage de la malnutrition aigüe.

Après un an de mise en œuvre qui s’est étalé de juin 2020 à juillet 2021 et face à l’extrême volatilité de la situation sécuritaire qui continue de créer des vagues importantes de déplacées internes dans toute la province du Bam, WHH et ont convenu d’étendre le projet jusqu’en 2023 dans les neuf communes de la province du Bam et dans la commune de Fada N’Gourma en incluant en plus des autres secteurs, le soutien au logement et l’aide à la cantine scolaire au profit des élèves déplacés internes (EDI). Cette extension a pris officiellement forme le 15 juin 2021.

Comme la phase antérieure, cette seconde phase alloue des moyens importants à la distribution de kits (six cent (600) Kits cuisines au profit des populations déplacées et deux mille (2000) kits dignités pour les femmes) au profit des personnes déplacées internes et des hôtes des zones affectées. C’est dans le cadre de ce programme qu’il est prévu de lancer un appel d’offre national pour assurer l’acquisition des différents kits au profit des bénéficiaires dans les dix communes d’intervention. Les activités de distribution de kits se déclinent comme suit :

-Distribution ds kit de dignité au profit de 2000 femmes est prévue afin d’améliorer leurs bonnes pratiques en gestion des menstrues ;2000 femmes de 14 à 45 ans avec une attention aux jeunes filles recevront du matériel de gestion de leurs menstrues.

- distribution de six (600) cent kit cuisine au profit des familles des personnes déplacées internes.

Ces présents appels d’offre déclinent les conditions que doit réunir les fournisseurs pour réussir sa mission sur le terrain.

La participation à la concurrence est ouverte à tous les entreprises ; personnes, morales ou groupements des dites personnes pour autant qu’ils soient en règle vis-à-vis de l’administration et non frappées d’interdiction ou de suspension.

 Le délai d’exécution maximum est de trente (30) jours.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d’appel d’offres sur la plateforme e-tender ou au Bureau pays de WELTHUNGERHILFE à Ouagadougou.

Téléphone :(+226) 25 35 55 00

Quartier Somgandé, Ouagadougou

Quel que soit le mode d’envoi, WELTHUNGERHILFE ne peut être rendu responsable de la non-réception du dossier du soumissionnaire.

Les offres doivent être téléchargées sur la plateforme e-tender, conformément aux instructions aux soumissionnaires. Elles doivent être accompagnées d’une garantie de soumission d’un montant de cinq millions (5 000 000) Francs CFA par lot.

Les offres devront être téléchargées sur la plateforme au siège de WELTHUNGERHILFE à Ouagadougou au plus tard le jeudi 28 octobre 2021 à 19heure 00 TU. L’ouverture des plis aura lieu le lendemain 29 octobre 2021 en séance réduite au vu de la situation sanitaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.

L’administration de WELTHUNGERHILFE se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d’offres.

Rudolf Adam Jan OTTENS

 Directeur Pays PI

 WELTHUNGERHILFE

**PIÈCE 2****: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRE**

**CHAPITRE I – GENERALITES**

#  - Objet de l'Appel d'Offres et origine des fonds

Le présent appel d’offres a pour objet **L’ACQUISITION DE SIX CENT (600) KITS CUISINES ET DEUX MILLE (2000) KITS DE DIGNITES POUR LE COMPTE DE WELTHUNGERHILFE BFA 1095** tels que décrits aux *DPAO* *IT-1*. Les acquisitions sont financées sur les ressources *indiquées dans les DPAO A‑5*.

Le présent Appel d’Offres a pour objet la livraison de kits cuisines (constitués de Marmite en fer de 7 + couvercle; Marmite en fer de 5 + couvercle;Gobelet plastique;Louche Inox);Percée Louche Inox non percée Plateau en fer; Cuillère; Couteau; Foyer amélioré en terre) et de kits Dignités (constiués Serviettes réutilisables; boules de savon de 250 gr par femme; slips ou sous-vêtements en coton culotte ou collants; bouilloire de 2 litres; paquet de 12 pinces; corde à sécher de 6m; complet de pagne; seau de 15 l avec couvercle; torche solaire; paire de chaussure; foulard;1 sac pour emballage du kit) en deux (02) lots au profit du **projet d’assistance aux populations vulnérables affectées par la crise humanitaire au Sahel dans la Province du Bam**, sous Welthungerhilfe . Le marché objet du present appel d’offre sera cofinancé par **le ministère Allemand des Affaires etrangères. La répartition en lot est la suivante :**

**Lot 1 : Kit cuisine**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°**  | **Nature des prescriptions techniques** | **Caractéristiques techniques souhaitées** | **Caractéristiques techniques proposées**  |
| 1 | ***Kits***  | **Cuisine**  |  |
| 2 | ***Composition et specifications*** | Une (01) Marmite en fer de 7 + couvercle Une (01) Marmite en fer de 5 + couvercle Quatre (04) Gobelet plastique Deux (02) Louche Inox Percée Deux (02) Louche Inox non percéeQuatre (04) Plateau en fer Douze (12) Cuillère Un (01) Couteau Un (01) Foyer amélioré en terre |  |
|  | ***remarques*** | - de bonne qualité |  |
|  | **Emballage** | En sacs polypropylène solides cousus à la machine. |  |

**Lot 2 : kit dignité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°**  | **Nature des prescriptions techniques** | **Caractéristiques techniques souhaitées** | **Caractéristiques techniques proposées**  |
| 1 | ***Kits***  | **Dignités** |  |
| 2 | ***Composition et specifications*** | Serviettes réutilisables 1 paquet de 65 boules de savon de 250 gr par femme 12 slips ou sous-vêtements en coton 02 culotte ou collants 1 bouilloire de 2 litres 1 paquet de 12 pinces 1 corde à sécher de 6m 1 complet de pagne 1 seau de 15 l avec couvercle 1 torche solaire 1 paire de chaussure 1 foulard 1 sac pour emballage du kit(01) Foyer amélioré en terre |  |
|  | ***remarques*** | - de bonne qualité |  |
|  | **Emballage** | En sacs polypropylène solides cousus à la machine. |  |

Les soumissionnaires sont autorisés à postuler pour un ou l’ensemble des deux lots.

# - Entreprises admises à soumissionner

L’appel d’offres s’adresse à toutes les entreprises éligibles et qualifiées dans la fourniture de kits cuisines et de kits dignités pour le compte du projet BFA1095 de Welthungerhilfe.

# – Qualifications des Entreprises admises à soumissionner

Les soumissionnaires doivent fournir les documents prouvant qu'ils disposent des capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du marché. À cette fin, toutes les offres seront accompagnées des renseignements suivants :

Les copies des documents originaux portant constitution ou statut et de ceux attestant le lieu d’enregistrement et les principales places d’activité de la société ou entreprise ou, dans le cas d’un groupement, de chaque membre du groupement ;

Des informations détaillées concernant l'expérience et les livraisons passées du soumissionnaire (ou de chaque membre du groupement) relatives à des acquisitions de même nature effectués au cours des cinq (05) dernières années ;

Des informations détaillées sur les marchés en cours, relatives à des marchés de même nature et des informations détaillées sur les autres engagements à caractère contractuel du soumissionnaire ;

Les qualifications des soumissionnaires ;

La capacité financière du soumissionnaire à travers la fourniture des chiffres d’affaires des cinq dernières années ;

Un certificat de non-faillite ;

Une attestation de ligne de crédit spécifique au marché ou la preuve de l’existence d’un fond propre.

De plus, les soumissionnaires doivent fournir les documents administratifs indiquant qu’ils sont en règle vis-à-vis de l’administration fiscale et parafiscale.

Notamment :

**Pour les entreprises Burkinabé :**

* une attestation de situation fiscale délivrée par la division fiscale dont relève l’entreprise
* une attestation de la situation cotisante
* une attestation de la Direction des affaires contentieuses et du recouvrement
* une attestation de la Direction chargée des lois sociales.

**Pour les entreprises étrangères :**

* une attestation d’inscription au registre de commerce;
* un certificat de non-faillite, daté de moins de trois mois et délivré par une autorité compétente.

Tous les documents exprimés en d'autres langues que le français doit être traduits en langue française et authentifiés.

# - Groupement d'entreprises

Les entreprises éligibles, intéressées par le présent appel d’offres, peuvent se constituer en groupement pour soumettre une offre commune.

Chaque membre du groupement doit satisfaire aux conditions définies à l'article 2 et fournir les pièces demandées à l'article 3.

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entrepreneurs doivent, en plus, répondre aux conditions suivantes :

1. L’acte de soumission et le marché seront signés de telle sorte qu’ils engagent légalement tous les membres du groupement dans le cas où son offre est retenue ;
2. Un exemplaire authentifié de la convention liant les membres du groupement sera joint à l’acte de soumission et devra indiquer la preuve que :
3. Un des membres du groupement est désigné comme mandataire et que cette désignation a été préalablement autorisée par chacun des membres du groupement ;
4. Le mandataire du groupement assumera les responsabilités et la direction de l’ensemble de l’exécution du marché lui sera exclusivement confiée. Habilité à recevoir toutes les instructions de WELTHUNGERHILFE (WHH), il sera le seul intermédiaire pour les paiements à effectuer au groupement ;
5. Tous les membres du groupement sont solidairement ou conjointement responsables de l'exécution du marché.

# - Sous-traitants

Le soumissionnaire n’est aucunement autorisé à confier l'exécution d'une partie des travaux à un (ou des) sous-traitant(s).

**CHAPITRE II – LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

# - Composition du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres, qui indique les prestations faisant l’objet du marché, fixe les règlements de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché, se compose des pièces suivantes :

1. L’avis d'appel d'offres
2. Les présentes instructions aux soumissionnaires
3. Les données particulières de l’appel d’offres
4. Le cahier des clauses administratives particulières
5. Le cahier des clauses techniques particulières
6. Le devis descriptif
7. La fiche de renseignements sur les qualifications et les capacités des soumissionnaires
8. Le modèle de lettre d’engagement
9. Le cadre du devis quantitatif
10. Le cadre du bordereau des prix unitaires
11. Le modèle de garantie de soumission
12. Les modèles de tableaux-types
13. Le modèle de marché
14. Le modèle de garantie de bonne exécution
15. Le modèle de ligne de crédit
16. Les autres documents.

On attend des soumissionnaires qu'ils examinent toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres : ceux-ci leur seront opposables. Les soumissionnaires assument les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par le dossier d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non strictement conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de leurs offres.

Welthungerhilfe (WHH) se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans celles-ci entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

#  – Éclaircissements apportés aux dossiers d’Appel d’Offres

## Toute entreprise admise à soumissionner désirant des éclaircissements sur le dossier d’appel d’offres pourra notifier sa requête par écrit (mail) sur la plateforme e-tender ou téléphone à l’adresse de Welthungerhilfe (WHH), telle qu’elle figure dans l’avis d’appel d’offres. WELTHUNGERHILFE (WHH) répondra par écrit, dans un délai d’une semaine après réception de la demande d’éclaircissement qu’il devra avoir reçue au plus tard deux semaines avant la date limite de remise des offres.

## Des copies de la réponse de WELTHUNGERHILFE (WHH) ainsi que de la demande qui l’a suscitée mais sans indication sur son origine seront adressées à toutes les entreprises qui auront déjà acheté le dossier d’appel d’offres.

# - Modification du dossier d'Appel d'Offres

Jusqu’à une semaine avant la date limite fixée pour la remise des offres, Welthungerhilfe (WHH) se réserve le droit, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou à la suite d’une demande d’éclaircissement présentée par un soumissionnaire potentiel, de modifier le dossier d'offres en procédant à la publication d'un additif ou d'un rectificatif.

L'additif ou le rectificatif sera adressé par écrit (lettre ou email) à tous les soumissionnaires potentiels ayant déjà téléchargé le dossier d'appel d'offres et aura valeur obligatoire à leur encontre. Les soumissionnaires en accuseront réception à la personne responsable du marché par écrit (lettre ou email) dans les plus brefs délais.

Pour donner aux soumissionnaires potentiels suffisamment de temps pour modifier leur soumission à la suite d'un additif ou d'un rectificatif, Welthungerhilfe (WHH) se réserve le droit de reporter la date limite de remise des offres.

**CHAPITRE III – PREPARATTION DES OFFRES**

#  – nombre d’offres par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire n'est autorisé à présenter qu'une seule offre à titre individuel ou en tant que groupement d’entreprises.

Tout soumissionnaire qui présente plus d'une offre ou qui participe à plusieurs offres, à l'exception des variantes autorisées conformément à l’article 25, sera disqualifié en même temps que les membres du groupement auquel il participe.

#  - Frais de soumission

Le soumissionnaire prendra à sa charge tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Welthungerhilfe (WHH) ne sera en aucun cas responsable de ces dépenses ni tenu de les payer, de quelle que façon que se déroule le processus d'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

# - Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document s’y rapportant échangés entre le soumissionnaire et WELTHUNGERHILFE (WHH), seront rédigés en langue française. Tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue, doit être accompagné d'une traduction en langue française. Seules les parties traduites en français seront prises en compte dans l’offre.

# - Documents constitutifs de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra, une offre technique et une offre financière.

**14.1. L’offre technique comprendra**Les pièces écrites, établies conformément aux dispositions de l'article 3;

Toutes les pièces prouvant que le soumissionnaire possède les qualités requises pour mener à bien les acquisitions des différents kits objets du présent appel d'offre :

* 1. Le programme d'exécution des différentes livraisons ;
	2. Une note spécifiant les caractéristiques techniques des différents composants des différents kits ;
	3. Des échantillons des différents constituants des kits ;
	4. Les références techniques des activités similaires.
1. Une garantie de soumission ;
2. Toutes autres pièces réglementaires imposées aux fournisseurs par WELTHUNGERHILFE (WHH) pour rendre l'offre du soumissionnaire recevable ;
3. Pour les groupements, les pièces demandées à l'article 4. Il est précisé que dans le cas d’une soumission présentée par un groupement, celui-ci produira pour chaque membre du groupement, l’ensemble des pièces justificatives énumérées ci-dessus ;
4. Les éventuelles variations de solutions techniques *telles que spécifiées aux DPAO IT-25* avec leurs justifications ;

* 1. **L’offre financière comprendra**

La lettre d’engagement signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement ;

Pour les groupements, les pièces demandées à l'article 4 ;

Le bordereau des prix unitaires dûment complété auquel seront rattachées éventuellement les décompositions des prix ;

Le devis estimatif du projet technique de base dûment rempli ;

Le devis estimatif de chacune des variantes éventuelles ;

Toutes autres pièces ayant trait aux prix et au montant de l'offre ;

Les chiffres d’affaires ;

La ligne de crédit ou la preuve de l’existence d’un fonds propre.

#  - Modèle de lettre d’engagement

Le soumissionnaire doit compléter le modèle de lettre d’engagement fourni dans le dossier d'appel d'offres. La lettre d’engagement est signée par la personne dûment habilitée à engager l'entreprise (ou le groupement) vis-à-vis de Welthungerhilfe (WHH). Une preuve écrite du pouvoir du signataire sera obligatoirement jointe à la lettre d’engagement au cas où le signataire ne serait pas la personne habilitée à engager l’entreprise.

Conformément à l'article 4, les membres d’un groupement d’entreprises doivent mandater un représentant qui sera l'unique interlocuteur de WELTHUNGERHILFE (WHH). L'acte désignant le mandataire et lui donnant le pouvoir d'engager le groupement sera joint à la lettre d’engagement ainsi qu'une copie de l'accord de groupement.

# – Délai d'exécution

Le délai d’exécution est de (*tel que* *spécifié aux DPAO A‑11*) mois. Le soumissionnaire s’engage à exécuter la livraison des différents kits dans ce délai maximum, décompté à partir de la date inscrite dans la notification de l’ordre de service de commencer la livraison après notification de l’approbation du marché.

# - Régime fiscal

Le présent marché sera soumis au régime fiscal tel que spécifié aux *DPAO IT-17*

# - Montant de la proposition financière et caractère des prix

Les prix proposés par le soumissionnaire comprendront toutes les sujétions, charges et bénéfices y compris les taxes, impôts et droits divers.

Le soumissionnaire précisera dans sa lettre d’engagement le montant total de son offre en chiffres et en toutes lettres, tel qu’il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant donné en chiffres et celui exprimé en lettre, le montant en toutes lettres fera foi.

Les prix unitaires devront être représentés toutes taxes comprises hormis la TVA dans le bordereau des prix unitaires, séparément en chiffres et en lettres. En cas de discordance entre le prix donné en chiffres et celui estimé en lettres, le prix en toutes lettres fera foi. Il est demandé aux soumissionnaires de donner des prix à chaque rubrique même si leur proposition ne comprend pas cette rubrique ou qu’aucune quantité n’est donnée pour celle-ci.

Le cadre du devis estimatif sera rigoureusement complété par le soumissionnaire par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités données par WELTHUNGERHILFE (WHH) et figurant déjà sur le cadre du devis estimatif et quantitatif. En cas de discordance entre le prix unitaire utilisé dans le devis estimatif et celui donné dans le bordereau des prix unitaires, le prix donné par ce dernier fera foi.

#  – Modalités de révision des prix

Les prix stipulés sont fermes et non révisables.

# - Proposition de rabais

Le soumissionnaire est autorisé à proposer, de sa propre initiative, des rabais éventuels sur le montant de son offre. Les rabais seront exprimés soit en pourcentage du montant de l’offre, soit en montant forfaitaire. Les rabais peuvent être conditionnels ou inconditionnels.

WELTHUNGERHILFE (WHH) ne prendra en considération que les rabais dont il juge les conditions acceptables

La proposition de rabais devra figurer obligatoirement dans la lettre d’engagement. À défaut, cette offre de rabais ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation et de la comparaison des offres.

#  - Monnaie de l’offre et monnaie de paiement

Le prix de l’offre est exprimé en francs CFA (F CFA) qui sera la monnaie de paiement du marché.

# - Garantie de soumission

Le soumissionnaire fournira une garantie de soumission d’un montant *spécifié dans les DPAO A**7* qui fera partie intégrante de son offre.

La garantie de soumission protège Welthungerhilfe (WHH) contre une conduite à risques du soumissionnaire qui justifierait la saisie dudit cautionnement.

La garantie de soumission sera libellée dans la monnaie de l'offre, et se présentera sous la forme (*telle que spécifiée dans le DPAO IT-22*). Elle est valable jusqu’à 30 jours au moins au-delà de la validité de l'offre. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera rejetée comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'Appel d'Offres. Le modèle de garantie de soumission est inclus au dossier d’appel d’offres.

La garantie de soumission du soumissionnaire non retenu sera libérée ou lui sera retournée le plus rapidement possible, et au plus tard 30 jours après expiration du délai de validité des offres prescrit par le marché.

La garantie de soumission du soumissionnaire qui aura obtenu le marché ne sera libérée qu’après signature du marché et remise de la garantie de bonne exécution.

|  |
| --- |
| La garantie de soumission peut être saisie :Si le soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité de son offre qu’il aura spécifié sur sa soumission ouAu cas où le soumissionnaire obtient le marché, si ce soumissionnaire :* Manque à son obligation de signer le marché
 |

#

#  - Délai de Validité des offres

Les offres seront valables jusqu'à un délai de cent vingt (120) jours au moins après la date limite de remise des offres. Une offre valable pour une période plus courte peut être écartée par la Commission d’attribution des marchés comme non-conforme aux dispositions de l'appel d'offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, WELTHUNGERHILFE (WHH) peut solliciter du soumissionnaire une prolongation du délai de validité de son offre. La demande et les réponses seront échangées par écrit. **Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre** **sa garantie** **de soumission**. Un soumissionnaire acceptant la demande de prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre ni ne sera autorisé à le faire, mais il lui sera demandé d'augmenter d’autant de jours la validité de sa garantie de soumission.

#  - Forme et signature de l'offre

Le soumissionnaire téléchargera son offre sur e tender conformément à l’article 26, *spécifiées dans les DPAO A‑14*..

L''offre sera dactylographiée ou écrite à l'encre indélébile. elle sera paraphée et signés par le soumissionnaire.

L’offre ne contiendra aucune mention interligne, ni rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire. Auquel cas ces corrections seront paraphées par le (ou les) signataire(s) de l’offre.

# - Offres variantes

Les soumissionnaires peuvent proposer des variantes techniques au projet de base de Welthungerhilfe (WHH) dans les conditions spécifiées *aux DPAO IT-25*. Cependant, ils doivent obligatoirement présenter une offre conforme pour le projet de base défini dans le dossier d'appel d'offres. Est rejetée toute offre basée uniquement sur des variantes, sans qu'une offre conforme relative au projet de base n’ait été présentée.

Les variantes ne doivent porter que sur la conception d’une partie du projet. Toute variante entraînant une modification totale de la conception du projet ne sera pas prise en compte.

Les variantes ne doivent en aucun cas modifier les fonctions des parties concernées du projet. Elles ne seront prises en compte que si toutes les justifications techniques et le cadre du devis estimatif correspondants sont fournis.

Tout soumissionnaire proposant une solution technique variante accorde de ce fait le droit à WELTHUNGERHILFE (WHH) de disposer de cette solution sans pouvoir lui opposer aucun droit d'auteur ni de propriété.

Le soumissionnaire garantira l'exactitude des quantités proposées dans le devis quantitatif de la variante et prendra à sa seule charge toute augmentation de quantité lors de l'exécution. Seules les variantes techniques du soumissionnaire évalué le moins-disant conformément aux conditions techniques de base seront prises en considération.

**CHAPITRE IV – REMISE DES OFFRES**

# - Présentation des offres

L’offre comprendra une offre technique et une offre financière qui seront téléchargées sur e-tender.

Chacune avec la mention – Offre technique et Offre financière portant le nom du projet, le numéro et l’objet de l’avis d’appel d’offres (AAO) ainsi que l’adresse du soumissionnaire pour permettre de la lui renvoyer au cas où son offre ne serait pas recevable ou ne serait pas conforme aux conditions de l’appel d’offres.

L’offre « technique » rassemblera toutes les pièces indiquées à l’article 14.1. Ainsi que la liste des documents qu’elle contient.

L’offre « financière » rassemblera toutes les pièces indiquées à l’article 14.2. Ainsi que la liste de documents qu’elle contient.

Les pièces constitutives des offres doivent être ordonnées et facilement exploitables.

Les deux offres seront téléchargées portant la mention **« Réponse à L’APPEL D’OFFRES POUR L’ACQUISITION DE DEUX MILLE (2 000) KITS DIGNITES ET SIX CENT (600) KITS CUISINES POUR LE COMPTE DU PROJET BFA 1095 DE WELTHUNGERHILFE »**

# - Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée à l'article 26 au plus tard aux date et heure *spécifiées dans les DPAO A‑16**.* Les offres peuvent être soit déposées, soit envoyées par e-tender avec accusé de réception à l'adresse *spécifiée dans les DPAO A‑16*.

WELTHUNGERHILFE (WHH) a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 9. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations de WELTHUNGERHILFE (WHH) et des soumissionnaires auparavant liés au délai initial sont *de facto* attachés au nouveau délai.

#  - Offre hors délai

Les dates et heures limites de remise des offres signifient la date limite et l’heure à laquelle l’offre doit avoir été effectivement reçue par WELTHUNGERHILFE (WHH). Toute offre parvenue après expiration du délai stipulé conformément à l'article 27 sera écartée et non considérée hors de la plateforme e-tender, quel que soit le motif du retard de réception.

#  – Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer son offre après avoir téléchargé sa soumission, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par WELTHUNGERHILFE (WHH) **avant la date limite de remise des offres.**

La notification de modification ou de retrait de l’offre par le soumissionnaire sera préparée, mise dans une enveloppe cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l’article 26. Le retrait peut être également notifié par correspondance ou par email, mais devra dans ce cas être confirmé par une copie dûment signée.

Aucune offre ne peut être retirée ou modifiée dans l’intervalle de temps compris entre les date et heure limites de remise et l’expiration de la période de validité de l’offre. **Le retrait de son offre par un soumissionnaire, pendant cet intervalle de temps, peut entraîner la saisie de sa** **garantie** **de soumission conformément à l’article 22.**

**CHAPITRE V – OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

#  - Ouverture des offres

L’ouverture des offres se fera aux date et heure indiquées dans l’avis d’appel d’offre, en comité restreint pour des raisons sanitaires.

Tout d’abord, le président de séance de la Commission d’attribution des marchés s’assurera que chaque dossier est conforme et vérifiera les date et heure de téléchargement. Toute offre reçue après les heures et date limites de remise fixées dans l'avis d'appel d'offres sera écartée immédiatement pour n’ayant pas respecté les conditions de l'appel d'offres.

Ensuite, le président de séance annoncera à haute voix :

* le nom du soumissionnaire;
* le montant de son offre (solution de base);
* le montant éventuel de chaque variante;
* le montant des rabais proposés (le cas échéant);
* les délais d’exécution et de validité;
* la présence ou l’absence des pièces exigées.

Tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont consignés dans le procès-verbal de la séance d’ouverture des plis, qui est signé par tous les membres de la commission d’attribution des marchés présents. Les pages des originaux des offres seront paraphées par tous les membres de la commission d’attribution des marchés avant remise à la sous-commission technique.

# - Examen des pièces composantes de l’offre

La sous-commission technique vérifiera la validité et la conformité des pièces suivantes :

Procuration écrite attestant l’habilitation de la personne à signer les pages requérant signature ;

Lettre d’engagement ;

Attestation de situation fiscale délivrée par la division fiscale dont relève l’entreprise;

Attestation de situation cotisante (CNSS) ;

Attestation de la Direction des affaires contentieuses et du recouvrement ;

Attestation de la Direction chargée des lois sociales ;

Attestation d’inscription au registre de commerce (uniquement pour les entreprises étrangères) ;

Certificat de non-faillite, daté de moins de 3 (trois) mois délivré par une autorité compétente (uniquement pour les entreprises étrangères) ;

Garantie de soumission ;

Renseignements sur les qualifications et les capacités des soumissionnaires avec toutes les pièces jointes ;

Calendrier de livraison ;

Au cas où les suggestions concerneraient des nouveaux postes, celles-ci devraient être chiffrées dans l’offre financière.

L’absence ou la non-conformité des pièces 1 à 7 entraînera le rejet de l’offre.

L’absence ou la non-conformité des autres pièces fera d’abord l’objet d’informations complémentaires avant décision de rejet.

Les pièces feront l’objet de vérification approfondie pendant l’évaluation de la conformité technique des offres par la sous-commission technique.

**Le défaut de garantie de soumission ou l’absence de la lettre d’engagement entraîne le rejet de l’offre.**

# - Évaluation de la conformité technique de l'offre

Aux fins de la présente clause, une offre technique conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres répond à tous les termes, conditions et spécifications du cahier des charges de l'appel d'offres, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou une réserve importante est celle qui affecte de façon notable et est en contradiction avec les dispositions du dossier d'appel d'offres, les obligations du fournisseur au titre du marché, et dont la correction affecterait injustement la position des autres soumissionnaires qui ont présenté des propositions conformes pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres.

Si les *DPAO*le stipulent, le soumissionnaire doit inclure dans son offre un projet de plan d’assurance qualité qui respecte le cahier des spécifications techniques. Le plan d’assurance qualité sera mis au point en accord avec **Welthungerhilfe (WHH) et le fournisseur** pour être incorporé au marché.

L’évaluation devra permettre de dégager les insuffisances techniques qui pourront faire l’objet d’un réajustement avant conclusion du contrat.

Toujours au titre de la conformité de l’offre les points suivants seront vérifiés :

La conformité des spécifications techniques ;

La présentation d’échantillons des différents composants des kits

*NB : WELTHUNGERHILFE (WHH) se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des documents fournis par les soumissionnaires. Toute tentative de fraude d’une entreprise sera sanctionnée par le rejet de son offre et sa radiation de la base de données des fournisseurs de WELTHUNGERHILFE (WHH).*

# - Évaluation des qualifications et de la capacité du soumissionnaire

La sous-commission technique évaluera pour chaque soumissionnaire, s'il est apte à exercer le marché de façon satisfaisante.

L’évaluation tiendra compte des capacités financières, techniques et de production du soumissionnaire. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications et des capacités du soumissionnaire.

Les critères ci-après seront pris en considération pour la vérification de la qualification et de la capacité de chaque soumissionnaire :

Avoir réalisé *au moins trois* projets de nature et de complexité similaires au cours des cinq dernières années ;

Le soumissionnaire doit fournir les références techniques de ces projets en précisant :

* + L’année de réalisation;
	+ le maître d’ouvrages;
	+ la source de financement ;
	+ le montant des travaux hors taxe.

Chaque référence, pour être valable, devra être soutenue par les copies légalisées des pièces suivantes :

* + la page de garde et de signature du contrat
	+ L’attestation de bonne exécution ou le procès-verbal de réception.

*NB : Welthungerhilfe (WHH), se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des références fournies par les soumissionnaires. Toute tentative de fraude d’une entreprise sera sanctionnée par le rejet de son offre et sa radiation de la base de données des fournisseurs de l’Organisation (WELTHUNGERHILFE (WHH)).*

Avoir un chiffre d’affaires moyen minimum au cours des cinq dernières années égales au montant en francs CFA du dossier de l’offre, obligatoirement visé par la division fiscale compétente pour les entreprises burkinabés et par les services compétents pour les entreprises étrangères ;

Faire la preuve de la disponibilité d’un fonds propre ou d’accès à une ligne de crédit d’un montant en francs CFA (*tel que spécifié dans les DPAO IT‑**33**c*).

La sous-commission technique prendra également en compte l’état de tous les marchés en cours d’exécution par le soumissionnaire que ce dernier est tenu de présenter dans le formulaire de renseignements sur les qualifications et les capacités des soumissionnaires. L’offre d’un soumissionnaire dont les qualifications et les capacités sont évaluées substantiellement non-conformes sera mentionnée comme techniquement non-acceptable.

#  - Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et aux recommandations relatives à l'attribution du marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ni à une personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer les membres de la commission d’attribution des marchés au cours de la procédure d'évaluation des offres conduira au rejet de son offre.

# - Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, WELTHUNGERHILFE (WHH) peut, s’il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires. La demande d’éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par email, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n’est recherché, offert ou autorisé, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par Welthungerhilfe (WHH) lors de l’évaluation des soumissions.

# - Évaluation technique des variantes

Selon les conditions spécifiées *(aux DPAO),* toutes les variantes reçues seront examinées sur la base des justifications techniques données par les soumissionnaires. Mais seules seront prises en considération celles qui offrent une conception technique meilleure que celle du projet de base.

Les variantes techniques moins intéressantes que la solution de base seront mentionnées.

Les variantes techniquement acceptables seront traitées au même titre que les propositions relatives au projet de base et seront évaluées en appliquant la méthodologie décrite ci-dessus. Seule la variante proposée par le soumissionnaire dont l’offre de base aura été déclarée satisfaisante, c’est-à-dire proposée comme attributaire pourra être prise en compte.

# - Notation des offres techniques

L’appréciation s’effectuera par application des critères suivants :

**Offre Technique 70 points**

***a) Calendrier de livraison 5 points***

***b) Qualité de la présentation de l’offre 5 points***

***c) Expérience générale du soumissionnaire avec copies des attestations de bonne fin et Copies des contrats (marchés) similaires (au moins 4) : 20 points***

***d) échantillon des kits : 40 points***

**Notation des offres financières**

La commission procédera à l’évaluation financière et à la comparaison des offres évaluées techniquement conforme pour l’essentiel.

Les offres techniquement non conformes seront celles qui auront une note technique inférieure à 50 points.

Les erreurs arithmétiques seront corrigées sur la base ci-après :

* s’il y’a contradiction entre deux montants, le prix unitaire fera foi et le montant total corrigé ;
* s’il y’a contradiction entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettre prévaudra;
* si le soumissionnaire n’accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

La comparaison des propositions financières se fera exclusivement sur la base des montants **TTC**, montant auquel WELTHUNGERHILFE (WHH) paiera la prestation.

Après cela, les offres financières seront notées sur 30 points. L’offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 30 points.

Les notes des autres offres seront déterminées par la formule suivante :

NF = m X30/ M

Avec :

NF = la Note Financière

M= Montant de l’offre financière notée

m= montant de l’offre la moins distante

# - Préférence en faveur des entreprises nationales

Une marge de préférence de 10% sera accordée aux entreprises nationales.

Sont considérées comme entreprises nationales celles qui satisfont aux conditions suivantes :

Être juridiquement constituée conformément à la législation du Burkina Faso, avoir son siège social au Burkina Faso et y exercer son activité principale ;

La majorité de son capital appartient à des Burkinabés ;

Les membres de son conseil d'administration sont majoritairement des nationaux ;

Au moins 50 % de ses cadres sont des nationaux ;

Ne pas être partie à un accord qui transfère ou paye une part importante des profits nets ou autres avantages tangibles à des personnes non-éligibles.

Les entreprises des États membres de l’Union économique monétaire ouest-africaine bénéficient des mêmes avantages que ceux accordés aux entreprises burkinabè.

Une marge de préférence de 5% du montant des offres financières peut être accordée par les collectivités locales et leurs établissements aux entreprises régulièrement installées dans leur ressort territorial.

**CHAPITRE VI - ATTRIBUTION DU MARCHE**

#  - Attribution du Marché

Welthungerhilfe (WHH) attribuera le marché au soumissionnaire jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante, dont l’offre aura été déterminée techniquement et financièrement acceptable et évaluée selon la notation globale :

Elle est la somme de la note technique et de la note financière. La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note dans le classement général des notes globales, et se verra attribué le marché.

 Welthungerhilfe (WHH) se donne le droit de ne donner suite à tout ou partie du present appel d’offre.

|  |
| --- |
| ***Welthungerhilfe (WHH) se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer d’un maximum de 15%******, au moment de l'attribution du marché ou en cours d'exécution des travaux, le volume des travaux sans changement de prix unitaires et d'autres stipulations et conditions. La possibilité de l’etablissement d’un contrat cadre peut être envisageable.*** |

# - Droit du WHH de rejeter une ou toutes les offres

Au cas où l’offre reçue n’est pas acceptable ou lorsque la Commission d’attribution des marchés ne s’accorde pas sur les propositions d’attributions, WELTHUNGERHILFE (WHH) se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu de les informer des raisons de sa décision.

WELTHUNGERHILFE (WHH) se réserve également le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux lorsqu'il est évident qu'il y a absence de concurrence ou lorsqu'il est constaté que les montants des offres dépassent les ressources allouées au titre du marché.

#  – Notification provisoire

Avant que n'expire le délai de validité des offres, WELTHUNGERHILFE (WHH) informera le soumissionnaire choisi, par écrit en courrier recommandé, ou par email ou téléphone à confirmer par écrit en courrier recommandé, que son offre a été acceptée et qu'il est invité à prendre contact immédiatement avec WELTHUNGERHILFE (WHH) pour négocier et signer le marché.

Si la notification provisoire intervient après la date limite de validité de son offre, le soumissionnaire attributaire aura le droit de se désister. Dans ce cas, sa garantie de soumission lui sera rendue.

Si la notification provisoire intervient après l'expiration du délai de validité de son offre, et que le soumissionnaire attributaire l'accepte, ce dernier pourra demander l'actualisation de ses prix avant la conclusion du marché.

La remise de la notification provisoire ne constitue pas la conclusion du marché. Les soumissionnaires seront informés par lettres individuelles de toute modification intervenue lors de l’évaluation des offres.

#  – Mise au point du contrat du marché

Avant toute signature du marché, le soumissionnaire retenu sera invité à discuter le contenu avec Welthungerhilfe (WHH) En cas d’échec des discussions avec le soumissionnaire ayant le meilleure classement, Welthungerhilfe (WHH) invitera le soumissionnaire ayant donné la seconde meilleure offre à discuter. En cas de nouvel insuccès, l’appel d’offres sera annulé et relancé.

Les points suivants pourront faire l'objet de discussion avant la conclusion du marché :

* le contenu du marché;
* les couts;
* les observations et réserves faites par le soumissionnaire;
* le plan de livraison;
* les ajouts de nouvelles rubriques
* l'actualisation des prix dans le cas où la date limite de validité des offres est expirée;
* les variantes techniques
* toutes les questions pouvant entraver la bonne exécution du marché.

Les instructions aux soumissionnaires ne sont pas négociables et leur sont opposables.

# - Signature du marché

Dans les ***72 heures*** suivant la réception du projet de marché, l'attributaire doit le signer, le dater et le renvoyer à Welthungerhilfe (WHH). Passé ce délai, le soumissionnaire pourra être considéré comme s’étant désisté. WELTHUNGERHILFE (WHH) saisira alors la garantie de soumission de l'attributaire et fera appel au soumissionnaire classé second ou lancera un nouvel appel d'offres. Dans ce cas, le soumissionnaire défaillant n'est plus autorisé à participer à cette nouvelle consultation.

La signature du marché engage les deux parties :

* pour Welthungerhilfe (WHH)  à confier la livraison des differents kits objet de cet appel d'offres au fournisseur attributaire, si le marché est approuvé et signé des deux parties ;
* pour le fournisseur attributaire : à maintenir son offre et son engagement à exécuter le marché pour lesquels il a soumissionné, si le marché est approuvé et signé des deux parties.

#  - Ordre de commencer la livraison et notification définitive

Avant l'expiration de la validité de l'offre de l'attributaire, Welthungerhilfe (WHH) enverra à ce soumissionnaire une notification d'approbation du marché.

La notification de l’ordre de service signifie ordre de commencer la livraison des differents kits (pour lequel il a été retenu) à la date qui y est indiquée. **Cette notification établit la date de démarrage de la livraison et du début du délai d’exécution.**

La carence du soumissionnaire retenu à satisfaire aux dispositions ci-dessus constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du marché et de saisie de la garantie de soumission. Auquel cas WELTHUNGERHILFE (WHH) peut attribuer le marché au soumissionnaire dont l'offre est désormais économiquement la plus avantageuse ou procéder à un nouvel appel d’offres. Le soumissionnaire défaillant ne sera pas autorisé à participer à cette nouvelle consultation.

# - Entrée en vigueur du marché

Le marché entre en vigueur dès son approbation officielle par Welthungerhilfe (WHH).

L’entrée en vigueur marque le début des obligations juridiques d’exécution.

Le délai d’exécution court à compter de la date indiquée dans l’ordre de service de commencer la livraison.

# – Sanctions des irrégularités imputables aux soumissionnaires

Les inexactitudes délibérées constatées dans les attestations ou justifications contenues dans les offres peuvent entraîner l’exclusion temporaire d’un à cinq ans de leurs auteurs de toute participation aux appels d’offre de WELTHUNGERHILFE (WHH).

Lorsque de telles inexactitudes sont constatées après l’approbation du marché, WELTHUNGERHILFE (WHH) peut, sans mise en demeure préalable et aux frais et risques du fournisseur, prononcer soit la mise en régie, soit la résiliation du marché.

Le fournisseur s’expose à ces sanctions lorsqu’il :

* a procédé à des pratiques de collusion avec d’autres soumissionnaires afin d’établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l’autorité contractante des avantages d’une concurrence libre et ouverte ;
* a bénéficié ou a procédé à des pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influer sur le contenu du dossier d’appel d’offres ;
* a eu recours à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
* a tenté d’influer sur l’évaluation des offres ou sur les décisions d’attribution, y compris en proposant tout paiement ou avantage indu ;
* a été reconnu coupable d’un manquement à ses obligations contractuelles lors de l’exécution de marchés antérieurs à la suite d’une décision d’une juridiction nationale devenue définitive
* a fourni des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou a fait usage d’informations confidentielles dans le cadre de la procédure d’appel d’offres ;
* a participé à des ententes anticoncurrentielles d’entreprises et/ou à des abus de positions dominantes et qui ont eu pour effet de restreindre le champ de la concurrence et/ou de fausser son libre jeu.

#  – PAIEMENT APRèS LA RéSILIATION

1. Si le contrat est résilié en raison d’un manquement majeur aux conditions du marché de la part du fournisseur, le bureau de contrôle doit délivrer un certificat pour le montant des travaux effectués et des matériaux commandés, déduction faite des avances reçues jusqu’au jour de délivrance du certificat et du pourcentage du montant des travaux non achevés indiqué dans les données sur la lettre de commande. Le montant des indemnités forfaitaires ne s’applique pas et Welthungerhilfe a droit à des dommages et intérêts pour tout retard dû au manquement. Si le montant total dû à WELTHUNGERHILFE dépasse tout montant dû au fournisseur, la différence sera convertie en dette payable à WELTHUNGERHILF.
2. Si le marché est résilié à la convenance de WELTHUNGERHILFE ou en raison d’un manquement majeur aux conditions du contrat de sa part, le fournisseur est dédouané et sera informé. Toute part du marché déjà exécuté sera payer par WHH.

**PIÈCE 3****: DONNÉES PARTICULIÈRES DE L’APPEL D’OFFRES**

|  |
| --- |
| A-1 **Données Particulières de l’Avis d’appel d’offres N° Nº 002/ 2021/ BFA1095 /‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑** Acquisition de deux mille (2 000) kits dignités et six cent (600) kits cuisines  |
| A-2 | **Adresses**: * Welthungerhilfe (WHH), 11 BP 5CMS Ouagadougou 11, Tél : +226 25 35 55 00,
* Commune de Fada, région de l’Est de Welthungerhilfe (WHH), BP , Tél : 25 35 55 00, Fada.
 |
| A-3 | **Nom des projets** : BFA 1095 |
| A-4 | **Financement** : AA  |
| A-5 | **Objet de l’appel d’offres** : DOSSIER D’APPEL D’OFFRES POUR L’ACQUISITION DE DEUX MILLE (2 000) KITS DIGNITES ET SIX CENT (600) KITS CUISINES POUR LE COMPTE DU PROJET BFA 1095 DE WELTHUNGERHILFE |
| A-7 | **Consistance des acquisitions :** **- Lot 1 : six cent (600) kits cuisines (quantité globale par article)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Designation**  | **Quantité** |
| 1 | Marmite en fer de 7 + couvercle | **600** |
| 2 | Marmite en fer de 5 + couvercle | **600** |
| 3 | Gobelet plastique | **2 400** |
| 4 | Louche Inox Percée | **1 200** |
| 5 | Louche Inox non percée | **1 200** |
| 6 | Plateau en fer | **2 400** |
| 7 | Cuillère(douzaine)  | **600 douzaine** |
| 8 | Couteau | **600** |
| 9 | Foyer amélioré en terre | **600** |
| 10 | Sac pour emballage du kit | **600**  |

**- Lot 1: six cent (600) kits cuisines (composition par kit)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°**  | **Nature des prescriptions techniques** | **Caractéristiques techniques souhaitées** | **Caractéristiques techniques proposées**  |
|  | ***Kits***  | **Cuisine**  |  |
|  | ***Composition et specifications*** | Une (01) Marmite en fer de 7 + couvercle Une (01) Marmite en fer de 5 + couvercle Quatre (04) Gobelet plastique Deux (02) Louche Inox Percée Deux (02) Louche Inox non percéeQuatre (04) Plateau en fer Douze (12) Cuillère Un (01) Couteau Un (01) Foyer amélioré en terre |  |
|  | ***remarques*** | - de bonne qualitéé |  |
|  | **Emballage** | En sacs polypropylène solides cousus à la machine. |  |

**Lot 2 : deux mille (2 000) kits dignité (quantité globale par article)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Designation**  | **Quantité** |
| 1 | Serviettes réutilisables le paquet de 6 | **2000** |
| 2 | Boules de savon de 250 gr par femme  | **10 000** |
| 3 | Slips ou sous-vêtements en coton | **24 000** |
| 4 | Culotte ou collants  | **4 000** |
| 5 | Bouilloire de 2 litres | **2 000** |
| 6 | Paquet de 12 pinces | **2 000** |
| 7 | Corde à sécher de 6m | **2 000** |
| 8 | Complet de pagne | **2 000** |
| 9 | Seau de 15 l avec couvercle | **2 000** |
| 10 |  Torche solaire | **2 000** |
| 11 |  Paire de chaussure | **2 000** |
| 12 | Foulard | **2 000** |
| 13 | sac pour emballage du kit | **2 000** |

**Composition par kit dignité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°**  | **Nature des prescriptions techniques** | **Caractéristiques techniques souhaitées** | **Caractéristiques techniques proposées**  |
| 1 | ***Kits***  | **dignités** |  |
| 2 | ***Composition et specifications*** | Serviettes réutilisables 1 paquet de 65 boules de savon de 250 gr par femme 12 slips ou sous-vêtements en coton 02 culotte ou collants 1 bouilloire de 2 litres 1 paquet de 12 pinces 1 corde à sécher de 6m 1 complet de pagne 1 seau de 15 l avec couvercle 1 torche solaire 1 paire de chaussure 1 foulard 1 sac pour emballage du kit |  |
|  | ***remarques*** | - de bonne qualité |  |
|  | **Emballage** | En sacs polypropylène solides cousus à la machine. |  |

 **Caution** : 5 000 000 FCFA par lot |
| A-8 | **Nom du bénéficiaire** :* Communes de Fada province du Gourma et Kongoussi dans le BAM
 |
| A-11 | **Délai d’exécution du marché** : un mois (1) non cumulatifs par lot |
| A-12 | **Nom et adresse, numéros de téléphone et adresse courriel du responsable** :* Welthungerhilfe (WHH), 11 BP CMS Ouagadougou 11, Tél : +226 25 35 55 00,
 |
| A-13 | **Prix du dossier d’appel d’offres** : Chiffres : gratuit par lotLettre : gratuit  |
| A-14 | **Nombre de copies :** 1 ORIGINAL TELECHARGE SUR E-TENDER |
| A-16 | **Dépôt et l’ouverture des offres** :* **Lieu :** siège de Welthungerhilfe (WHH), Quartier Somgandé rue de la somalie 19,119 ; 11 BP 5 CMS Ouagadougou 11 ; Tél : +226 25 35 55 00.
* **dépôt : au plus tard à 19 h 00 TU le Jeudi 28 Octobre 2021**
 |

|  |  |
| --- | --- |
| A-17 | **Candidats appelés** :a) \_X\_\_ ouvert à tous b) \_\_ restreint aux candidats suivants : |
| A-18 | **Délai de validité des offres** : **120 jours** |

|  |
| --- |
| **Données particulières de l’avis d’appel d’offres N° 2020/‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑‑**Instructions concernant l’appel d’offres des travaux |
| IT-10 | **Visite du site prévue :** *non \_X\_\_ oui \_\_\_\_\_* |
| IT-17 | **Régime fiscal et douanier** : \_\_\_\_\_ *droit commun*\_\_X\_\_ *autre (texte légal annexé)* |
| IT-22 | **Forme de garantie de soumission :**a) \_\_\_ dépôt en argent b) \_\_X\_ caution bancaire c) \_\_\_ garantie à première demande |
| IT-25 | **Proposition de variantes techniques :** a) \_\_X\_\_non admises b) \_\_\_\_\_ admises |
| IT-33-a | Nombre de projets de nature et de complexité similaires exécutés dans les 5 (cinq) dernières années : minimum 3 (trois). |
| IT-33-b | Chiffre d’affaires moyen minimum dans les 5 (cinq) dernières années : sans objet. |
| IT-33-c | Disponibilité d’un fonds propre ou d’accès à une ligne de crédit d’un montant en francs CFA : Attestation de ligne de crédit : 5 000 000 f |

**PIÈCE 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LES QUALIFICATIONS ET
LES CAPACITÉS
DES SOUMISSIONNAIRES**

**1- Pour les soumissionnaires individuels :**

1.1 Constitution ou situation juridique du soumissionnaire. (Joindre une copie)

Lieu d’enregistrement : ---------------------------------------------

Procuration du signataire de l’offre (pièce à joindre)

**1.2** Volume annuel total des marchés au cours des 5(cinq) dernières années

|  |  |
| --- | --- |
| **Année** | **Montant en FCFA** |
|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**1.3** Acquisition de nature et de volume similaire aux présents marchés en tant qu’entreprise principale au cours des 5(cinq) dernières années. Les montants seront indiqués en FCFA

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Années | Types d’ouvrages exécutés | ClientsNom ;Contacts | Lieu | Source de financement | Montant | état d’achèvement |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

Les références techniques relatives à des prestations de même nature (réalisées au cours des cinq dernières années) en précisant :

* + l’année d’exécution ;
	+ le nom et adresse de l’entreprise;
	+ la source de financement ;
	+ le montant des acquisitions.

Chaque référence, pour être valable devra être soutenue par les copies légalisées des pièces suivantes :

* + la page de garde et de signature du contrat ;
	+ L’attestation de bonne fin d’exécution ou ;
	+ le procès-verbal de réception.

*NB : Welthungerhilfe (WHH), se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des références fournies par les soumissionnaires. Toute tentative de fraude d’une entreprise sera sanctionnée par l’exclusion de son offre et sa radiation de la base de données des fournisseurs de WELTHUNGERHILFE (WHH).*

**1.4 Marchés en cours d’exécution**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objet du marché** | **Nom et adresse complète du client** | **Date probable d’achèvement** | **Montant du marché** |
|  |  |  |  |

*NB : joindre les copies légalisées des procès-verbaux de réception s’il y a lieu.*

**1. 5Marchés résiliés au cours des cinq dernières années**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objet et numéro du marché** | **Nom et adresse complète du client** | **Année et motif de résiliation** | **Montant du marché** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

*NB : la rétention d’information est assimilée à une fraude et sera sanctionnée comme telle*.

**1.10**. Renseignements sur les litiges en cours impliquant le soumissionnaire. **(Utiliser le modèle ci-après).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Autre(s) partie(s)** | **Cause de litige** | **Montant impliqué** |
|  |  |  |

**PIÈCE 5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

1. **DISPOSITIONS GENERALES**
	1. **: DéFINITIONS**

**WELTHUNGERHILFE**

**-** **les 09 communes de la province du BAM et dans la commune de Fada dans la province du Gourma**

**commanditaire :** l’équipe technique du projet *BFA 1095 (WELTHUNGERHILFE)*, les 09 communes de la province du BAM et dans la commune de Fada dans la province du Gourma.

**Fournisseur :** le fournisseur est la personne physique ou morale dûment autorisée par Welthungerhilfe (WHH) à exécuter les livraisons.

**Les jours** sont des jours calendaires, les mois sont des mois calendaires.

**Une malfaçon** est toute partie des articles qui n’est pas réalisée conformément au marché.

**Le marché** est le contrat conclu entre l’administration et le fournisseur, pour fournir et livrer les kits .

**Une modification** est une instruction donnée par Welthungerhilfe (WHH) (suivant un ordre de service) et qui modifie les quantités ou la nature de l’acquisition.

**L’offre du fournisseur :** désigne le document complet présenté par le fournisseur à l’administration en réponse à l’appel d’offres.

**Le montant du marché** est le prix précisé dans la lettre d’acceptation et ensuite ajusté conformément aux dispositions du marché.

**Le montant initial du marché** est le montant du marché à la date de l’acceptation écrite de la soumission par l’administration.

**1-2 : OBJET DU MARCHé**

**Lot 1: acquisiton de six cent (600) kits cuisines**

**Lot 2** **: acquisiton de deux mille (2000) kits dignités**

Avenant au marché

Le marché ne sera ni révisé ni modifié sur aucun point, si ce n’est par avenant écrit et signé par les parties.

**1-3 : MONTANT DU MARCHé**

Le montant du marché résulte de l’application des prix unitaires et forfaitaires aux quantités du devis estimatif.

Les prix des marchés sont fermes.

**1-4 : FORME DU MARCHé**

Le présent contrat est un marché à détail estimatif des prix unitaires et forfaitaires, applicables aux quantités réellement exécutées.

**1-5 : DOCUMENTS CONSTITUANT LE CONTRAT**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché se prévalent les unes les autres dans l’ordre suivant en cas de contradiction :

1. 1) Le marché
2. 2) La soumission
3. 3) Le cahier des clauses administratives particulières
4. 4) Le cahier des clauses techniques particulières
5. 5) Le bordereau des prix
6. 6) Le devis estimatif
7. 7) Le cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés
8. 8) Le cahier des clauses administratives générales aux marchés

**1-6 : DESCRIPTION DES ACQUISITIONS**

La description des differentes acquisitions fait l’objet du mémoire descriptif, du cahier des clauses techniques particulières et du bordereau des Prix.

**1-7 : SUSPENSION DES ACQUISITIONS**

Welthungerhilfe (WHH) pourra, pour des raisons techniques ou securitaire ou tout autre raison valable suspendre provisoirement les livraisons pour une durée raisonnable.

Les suspensions des livraisons feront l’objet d’un ordre de service et les temps y afférents seront déduits de la durée totale d’exécution des differentes livraisons.

**1-8 : FORCE MAJEURE**

Le fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de son cautionnement , ou à des pénalités, ou à la résiliation pour non-exécution si son retard à exécuter ses livraisons ou d’autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du marché, sont dus à un cas de force majeure.

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un évènement échappant au contrôle du fournisseur et qui n’est attribuable ni à sa faute, ni à sa négligence (sans être forcément irrésistible ou imprévisible).

De tels évènements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, soit au titre de la souveraineté de l’État, soit au titre du marché, les guerres et les révolutions, les incendies ; les épidémies, les mesures de quarantaine et d’embargo sur le fret. Ces évènements s’étendent également aux effets des forces naturelles et que le fournisseur ne peut raisonnablement pas prévoir.

En cas de force majeur, le fournisseur notifiera dans un délai de dix jours par écrit à WHH l’existence de la force majeure et ses motifs. Sauf instructions contraires de ce dernier, le fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en respect du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement praticable, et s’efforcera de trouver tout autre moyen pertinent d’exécuter les obligations dont la réalisation n’est pas entravée par la force majeure.

**1-9 : PéNALITéS DE RETARD**

En cas de non-respect des délais contractuels qui lui est imputable, le fournisseur sera passible d’une pénalité de retard fixée à 1/2000ème du montant du marché par jour calendaire de retard.

Les pénalités ne seront pas appliquées en cas de force majeure dont l’administration aura été saisie au préalable et dans les délais réglementaires et qu’elle aura reconnue fondée. La prolongation du délai est alors déterminée par les deux parties.

**1-10 : GARANTIE**

Le fournisseur garantit que toutes les articles livrés en exécution du marché sont neuves, n’ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de ces articles, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que tous les articles livrés en exécution du marché n’ont aucune défectuosité due à leur conception.

**1-11 : FISCALITé**

Le présent marché sera exécuté conformément aux textes en vigueur.

**1-12 : ASSURANCES**

Les dommages éventuels causés par un emballage non conforme au matériel et aux conditions de transport seront à la charge du fournisseur s’ils ne sont pas couverts par l’assurance.

Welthungerhilfe (WHH) n’allouera au fournisseur aucune indemnité en raison de pertes, avaries ou dommages occasionnés par négligence, imprévoyance, défaut de moyens ou fausses manœuvres.

**1-13 : CAUTIONS BANCAIRES**

Il peut être accordé à l'entreprise, sur sa demande, une avance **d'un maximum de 30 % du montant initial du marché**.

Le fournisseur est tenu de fournir des cautions bancaires solidaires, personnelles et libérables au Burkina Faso, en utilisant les modèles joints aux annexes :

* Cautionnement de la soumission d’un montant de Cinq millions (5 000 000) francs CFA pour chacun des lots;
* Caution d’avance de démarrage de 30% du marché exigée en cas de besoin. La main levée de cette caution n’interviendra qu’après le remboursement complet de l’avance.

**1-14 : LITIGES**

En cas de litiges éventuels concernant le présent marché, les parties s'engagent à tout entreprendre afin de régler leurs différends à l'amiable avant de les porter devant un tribunal.

**1-15 : RéSILIATION**

Le présent marché peut être résilié de plein droit par Welthungerhilfe (WHH) dans les cas suivants, quel que soit l'état d’avancement des travaux, sans préjudice d'une demande en dommages et intérêts pour non-exécution :

* à l'échéance du contrat ;
* Lorsque le montant des pénalités atteint 5% du montant initial du marché ;
* en cas de non-respect des engagements pris par l'entreprise dans sa soumission (p.ex. personnel et matériel proposés dans l'offre) ;
* au cas où l'entreprise ne respecterait pas les ordres de services ou directives de WHH;
* au cas où l'entreprise ne respecterait pas les règles de l'art ;
* en cas de faillite de l'entreprise, excepté si Welthungerhilfe (WHH) accepte les offres qui pourraient éventuellement lui être faites par les créanciers pour la continuation de l'entreprise.
* en cas de liquidation, si l'entreprise n'est pas autorisée par le tribunal à continuer l'exploitation de son industrie ;
* en cas de force majeure, conformément à l'article 4.5 du présent marché.
1. **OBLIGATIONS DE LE FOURNISSEUR**

**2-1 : RÔLE ET RESPONSABILITéS DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur aura pour mission d’assurer l’exécution des livraisons selon les règles de l’art et les normes en vigueur. Il aura la responsabilité d’effectuer la livraison entierement et selon les termes du contrat.

**2-2 : OBLIGATION VIS-À-VIS DE L’ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS**

Le fournisseur est soumis à la réglementation établie par l’administration et les services publics, applicable aux interventions qu’il pourrait être amené à effectuer pour les acquisitions.

**2-3 : CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Il reconnaît également avoir étudié toutes les pièces composant le dossier d’appel d’offres.

En conséquence, le fournisseur ne sera admis à présenter aucune réclamation du fait d’erreurs, d’omissions aux divers documents au présent dossier ou sous prétexte de n’avoir pas compris le sens de leurs stipulations.

**2-4 : PERSONNEL DU FOURNISSEUR**

Embauche

Le fournisseur sera responsable de l’embauche de toute la main d’œuvre locale ou autre. Il pourvoira au transport et au paiement de celle-ci. Il veillera à recruter le plus possible son personnel parmi la main d’œuvre locale.

Lois et règlements

Le fournisseur devra se conformer aux lois et aux règlements en vigueur au Burkina Faso sans pouvoir invoquer en sa faveur une ignorance de ladite législation.

Il devra notamment s’y conformer dans les domaines suivants, sans que cette énumération soit limitative :

* Honoraires et conditions de travail (embauche et licenciement)
* salaires et charges sociales
* règlements sanitaires, mesures de sécurité et d’hygiène.

Le fournisseur sera de plus tenu d’observer les règlements qui seront prescrits par WELTHUNGERHILFE (WHH) ou par d’autres services officiels que WELTHUNGERHILFE (WHH) lui communiquera.

Paiements

Le fournisseur paiera directement et ponctuellement ses employés et ses ouvriers. Au cas où WELTHUNGERHILFE (WHH) constaterait à plusieurs reprises que le fournisseur paie en retard ou pas du tout son personnel, il se réserverait le droit d’effectuer les paiements des salaires directement en prélevant ces sommes sur les avoirs du fournisseur.

**2-10 : SéCURITE DE TRAVAIL**

Le fournisseur devra porter une attention particulière aux problèmes de la sécurité du travail, en édictant des directives à cet effet. Notamment, il devra :

* Veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour la sécurité des ouvriers ;
* Prendre toutes les dispositions utiles pour éviter des accidents du travail ;
* Se conformer aux instructions du WHH ;
* Prendre toutes les dispositions pour le respect des mesures de lutte contre le covid19 édictées par le ministère de l’eau et l’assainissement conformément au communiqué N° 2020-001/MEA/CAB du 26 mars 2020.
1. **MODE D’EVALUATION ET REGLEMENT**

**3-1 : COMPOSITION DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES**

Les articles prévus pour la compsition des kits sont mentionnés dans les spécifications techniques. Les prix forfaitaires et unitaires comprennent tous les frais, frais généraux et bénéfices. Ils sont exprimés en francs CFA.

**3-2 : QUANTITéS**

Les quantités indiquées dans le détail estimatif sont des quantités fixées. Ne seront payées que ces quantités réellement exécutées et attachées.

Si Welthungerhilfe (WHH), ou son représentant, constate des livraisons qu’il convient d’apporter des modifications au projet, soit à cause d’impératifs techniques, soit à cause de circonstances imprévues, il prescrira par ordre de service au fournisseur d’apporter les modifications prescrites.

Le fournisseur ne pourra élever aucune réclamation du niveau des prix unitaires si le montant des articles diffère de moins de 15 % en plus ou en moins du montant du marché.

**3-3 : MODE DE RÈGLEMENT**

**Si le fournisseur fait la demande d’une avance forfaitaire, il pourra recevoir un maximum de 30 % du montant initial de son marché.** L’attributaire devra fournir une caution bancaire, solidaire et personnelle, du même montant (100 %) que celle de l’avance.

Le remboursement de l’avance s’établit par précompte sur les acomptes et éventuellement sur le solde dû à le fournisseur. Dans tous les cas de résiliation du marché, quelle qu’en soit la cause, une liquidation des comptes d’avance est immédiatement effectuée.

**3-4 : MODALITéS DE PAIEMENT**

Apres livraison des kits le fournisseur devra deposer une facture adressée à WELTHUNGERHILFE/BFA 1095. WHH se liberera de toutes sommes dûes dans un delai maximum de trente (30) jours.

1. **RECEPTION**

**4-1 : CONDITIONS DE RéCEPTION**

La réception des kits sera effectuée à la demande du fournisseur. Cette réception ne portera que sur les articles constitutifs des kits (kit complet) et seront verifiés si conformes aux specifications.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS**

**TECHNIQUES**

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

1. **CAHIER DE CHARGES**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE**

**CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

 Dans le contexte volatile et instable de la région du sahel, la dégradation de la sécurité, violences et conflits armés fait accroitre les besoins humanitaires de la communauté. Welthungerhilfe (WHH) étant flexible pour intervenir là où les besoins non couverts se manifestent en termes de Sécurité Alimentaire, Nutrition, WASH, elle se positionne dans le sahel pour apporter un soutien humanitaire aux communautés des trois pays frontaliers du Sahel (Niger, Mali et Burkina Faso) affectées par les conflits armés et accueillant un grand nombre de déplacés et des réfugiés.

Pour accomplir sa mission d’appui humanitaire aux populations vulnérables affectées par les crises, WHH a reçu auprès du Ministère allemand des affaires étrangères (AA), le financement d’un projet d’urgence afin de porter assistance sur le court terme aux populations touchées par la crise dans le Sahel. La première phase du projet a été mise en œuvre au cours de la période allant du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021, soit une année de mise en œuvre.

Le projet AA Sahel vise les résultats ci-dessous au Burkina Faso, Mali et au Niger :

Résultat 1 : Un accès immédiat, sûr et adéquat à la nourriture et un soutien efficace aux moyens de subsistance des populations les plus vulnérables sont assurés à court terme

Résultat 2 : Un accès sûr et adéquat aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement est assuré et les pratiques d'hygiène des populations ciblées au Sahel sont améliorées.

Résultat 3 : La prévention de la malnutrition, des groupes les plus vulnérables visés, est assurée.

Après la mise en œuvre de la première phase, Welthungerhilfe a obtenu une prolongation de deux années supplémentaires auprès de AA incluant cette fois ci **« la distribution de six cent (600) kits cuisines et deux mille (2 000) kits dignités »** et le **soutien au logement au profit des personnes déplacées vulnérables** vivant en location.

* **Kit cuisine:** WHH a entrepris d’assister les ménages déplacés internes en kit de cuisine et foyers améliorés
* **Kit dignité** : une dotation en kit de dignité au profit de 2000 femmes est prévue afin d’améliorer leurs bonnes pratiques en gestion des menstrues.

2000 femmes de 14 à 45 ans avec une attention aux jeunes filles recevront du matériel de gestion de leurs menstrues.

Cette acquisition est faite dans le but de fournir aux bénéficiaires les éléments indispensables pour une bonne gestion hygiénique des menstrues.

La composition du Kit tiendra compte de la composition du kit complet proposé par le cluster WASH ainsi que les recommandations issues des discussions avec les femmes (prise en compte des retours des femmes après la première distribution de kit de dignité). WHH vérifiera et organisera la disponibilité des éléments du kit complet sur les marchés pour mettre ces produits à la disposition des bénéficiaires.

Ainsi, pendant la durée de mise en œuvre du projet, dans 5 communes du Bam (Kongoussi, Tikaré, Rouko, Guibaré et Sabcé) plusieurs activités ont été réalisées en soutien aux familles d’accueils et des personnes déplacées internes de la zone d’intervention.

La Welthungerhilfe souhaite procéder à l’extension des activités du Projet dans la région de l’Est particulièrement dans la commune de Fada et dans les 4 autres communes du Bam à savoir Bourzanga, Nasséré, Rollo et Zimtenga.

 Conformément aux résultats 1 du projet, WHH a entrepris d’assister les ménages déplacés internes en kit de cuisine et foyers améliorés. Les présents termes de référence indiquent la composition du kit, ainsi que les différentes quantités à acquérir.

1. **Composition du kit :**

Le tableau ci-dessous présente la composition du kit ainsi que les quantités.

Composition Kit cuisine

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Marmite en fer de taille 7 + couvercle | Marmite en fer de taille 5 + couvercle | Gobelet plastique de ½ litre | Louche InoxPercée | Louche Inox nonpercée | Plateau en aluminium | Cuillère | Couteau | Foyer amélioré en fer n° 5 à 10 |
| Quantité/ kit | 1 | 1 | 4 | 2 | 2 | 4 | 12 | 1 | 1 |
| Quantité/ 600 kits | 600 | 600 | 600 | 600 | 600 | 600 | 600 | 600 | 600 |
| **Total** | **600** | **600** | **2400** | **1200** | **1200** | **2400** | **7200** | **600** | **600** |

Le tableau ci-dessous présente la composition du kit ainsi que les quantités.

Composition d’un kit dignité :

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Quantité** |
| Serviettes réutilisables  | 1 paquet de 6 |
| 5 boules de savon de 250 gr par femme  | 05 |
| 12 slips ou sous-vêtements en coton | 12 |
| 02 culotte ou collants  | 02 |
| 1 bouilloire de 2 litres | 01 |
| 1 paquet de 12 pinces | 01 |
| 1 corde à sécher de 6m | 01 |
| 1 complet de pagne | 01 |
| 1 seau de 15 l avec couvercle | 01 |
| 1 torche solaire | 01 |
| 1 paire de chaussure | 01 |
| 1 foulard | 01 |
| 1 sac pour emballage du kit | 01 |

**NB : Les articles de couleur rouge et blanche (pagnes, serviettes réutilisables) seront en nombre limité.**

**Déclaration d'Engagement**

Nous soulignons l’importance d’un processus de passation de marchés libre, juste et concurrentiel qui exclut les pratiques abusives. À cet égard, nous n’avons pas offert, ni octroyé directement ou indirectement d’avantages inadmissibles à un agent public ou à une autre personne, ni accepté de tels avantages en rapport avec notre offre. Nous n'offrons, n'accordons ou n'acceptons aucune de ces incitations ou conditions dans le processus de passation de marchés actuel ou, si le contrat nous est attribué, lors de l'exécution ultérieure du contrat. Nous déclarons également qu’il n’existe aucun conflit d’intérêts au sens du type décrit dans les Directives correspondantes.

Nous soulignons également l'importance de respecter les normes environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet. Nous nous engageons à respecter les lois du travail applicables et les Normes Fondamentales de Travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que les normes nationales et internationales applicables en matière de protection de l'environnement, des normes de santé et des normes de sécurité.

Nous informerons notre personnel de leurs obligations respectives, de leur obligation de respecter la présente déclaration d’engagement et de respecter les lois du [Nom du Pays].

Nous déclarons également que notre entreprise/tous les membres du consortium n’a/n’ont pas été inclus dans la liste des sanctions des Nations Unies, ni de l’UE, ni du Gouvernement Allemand, ni dans aucune autre liste de sanctions et affirmons que notre entreprise/tous les membres du consortium informeront immédiatement le client et la BMZ si cette situation se produit ultérieurement.

Nous reconnaissons que, si notre entreprise (ou un membre du consortium) est ajouté à une liste de sanctions juridiquement contraignantes pour le client et/ou la BMZ, le client est autorisé à exclure notre entreprise/le consortium de la procédure de passation de marchés et, si le contrat est attribué à notre entreprise/au consortium, de résilier le contrat immédiatement si les déclarations faites dans la Déclaration d'Engagement étaient objectivement fausses ou si le motif de l'exclusion est survenu après la publication de la Déclaration d'Engagement.

(Lieu) ......................................, ce ................ Jour de..........

Nom de l'entreprise ...............................................................

Nom(s) du(des) signataire(s) ……………………………….

Signature(s)